



54^{ème} SESSION DE LA COMMISSION
DE LA CONDITION DE LA FEMME

INTERVENTION DE

MADAME LE MINISTRE DE LA SANTE,
DES AFFAIRES SOCIALES DE LA SOLIDARITE NATIONALE
ET DE LA FAMILLE

NEW YORK, LE 08 MARS 2010

Vérifier à l'édition

Madame la Présidente,

Excellences Mesdames, Messieurs les Chefs Délégation,

Excellences les Ambassadeurs, les Consuls Généraux,

Distingués invités en vos titres et fonctions,

Je vous adresse tout d'abord, l'assurance de mon profond respect à la Présidente ainsi qu'aux autres membres de votre Bureau, de votre délégation pour la finesse et le dévouement avec lesquels vous avez suivi les travaux de la présente session de la Commission de la Condition de la Femme consacrée à l'évaluation des actions entreprises par la Communauté internationale quinze ans après l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Pékin.

Mon pays réaffirme son entière adhésion aux déclarations faites respectivement au Yémen au nom de la Conférence des 121 États et au Gabon par le Président Bongo Ondimba de la Guinée Equatoriale au nom du Groupe Africain et de la déclaration des pays francophones sur les violences faites aux femmes.

Concrètement, particulièrement, l'Afrique, mon pays, a rejoint l'adoption, à Banjul (Gambie), le 21 novembre 2009, par les Ministres Africains en charge de la promotion de la femme, d'une feuille de route pour la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action africain 2010-2020.

Madame la Présidente,

Depuis l'adoption par la Communauté internationale de la Déclaration et du Plan d'action d'action de Beijing, le Gabon a mis en œuvre ses stratégies et ses politiques nationales visant à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'émancipation des femmes.

Ainsi, un programme dénommé « **Accélération de la femme gabonaise** » issu des recommandations de la Conférence de Beijing est mis en œuvre par le département en charge de la promotion de la femme.

L'application effective de ce programme par le Gouvernement au cours de ces quinze dernières années, a fortement contribué à l'amélioration du statut de la femme gabonaise.

Aussi, permettez-moi de relever les quelques années actives que nous avons vécues sous les hautes orientations du Président feu Comrade Olympe Otono de la Président Ali Bongo Ondimba, qui lui a succédé et qui a assuré de l'importance par l'engagement à ce programme.

Dans les domaines de la pauvreté, de l'éducation et de l'emploi, le Gouvernement a élaboré un Document de la Stratégie de Croissance et de réduction de la Pauvreté (DSCR).

Il a été institué, en 1997, un concours dénommé Grand Prix du Président de la République » pour promouvoir les activités socio-économiques des femmes.

La lauréate nationale bénéficie d'une prime en numéraire de 10 millions de francs d'étude à l'étranger. Grâce à ses encouragements, environ 1000 femmes ont vu leurs capacités opérationnelles et financières améliorées.

Toujours dans le cadre de la lutte contre la pauvreté au sein des populations féminines vivant en milieu rural et périurbain, il est mis en œuvre depuis 2005, en partenariat avec le PNUD, un programme d'appui au développement des micro-crédits au Gabon.

Ce programme finance des projets de femmes. Un million de francs sont alloués par des montants allant de 500 000 à 10 000 000 avec un taux d'intérêt de 4% l'an. 805 micro-projets ont été financés pour une valeur globale de 680 000 000.

Dans le domaine de l'emploi, il n'existe aucune discrimination tant au niveau de l'embauche que sur le traitement salarial. Une loi individuelle indique les différentes catégories socio-professionnelles de l'administration centrale.

Dans le programme d'action du Président de la République, la priorité est réservée aux personnes handicapées et à d'autres personnes telles que les personnes handicapées et les personnes âgées.

Sur le plan de la sécurité sociale, la mise en place récente de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CINAMOG) témoigne de la volonté manifeste du Gouvernement d'améliorer les conditions de vie des populations vulnérables, y compris les femmes, par l'accès véritable à tous les soins et médicaments.

Sur le plan juridique, de nombreux textes ont été pris en vue de créer un environnement favorable à l'amélioration du statut de la femme.

En matière d'éducation et de formation, la loi 14/96, du 20 août 1996, institue l'obligation scolaire jusqu'à l'âge de 15 ans de tous les enfants, sans distinction de sexe, de religion et d'obédience politique.

Par ailleurs, la gratuité de la scolarité et des manuels est effective dans les établissements publics ainsi que l'attribution des bourses aux élèves ayant la moyenne de 10 sur 20, sans discrimination aucune.

De même, en vue de la réinsertion sociale et scolaire des jeunes filles très tôt désertées par l'école, le gouvernement a créé depuis 2004 un **Fonds d'Appui aux Jeunes Filles Mères économiquement faibles**, entièrement financé par le budget de l'Etat.

Ce fonds permet d'octroyer des bourses d'études, de constituer des filières d'aides et d'offrir des **paquets minima d'installation aux jeunes mères** issues des formations professionnelles.

S'agissant des violences faites aux femmes, le Gabon s'est engagé résolument à promouvoir le statut de la femme, à travers la ratification de plusieurs instruments internationaux des droits de l'homme, notamment la **Convention sur l'élimination de toutes les formes de Discrimination à l'égard des femmes** et la **Convention relative aux droits de l'enfant**.

Dans ce cadre, le Gabon a notamment entraîné un long processus de révision et de réécriture de tous les textes discriminatoires contenus dans les codes civil, pénal, du travail, de sécurité sociale et de nationalité.

Nous pouvons également citer d'autres dispositions définissant certaines mesures de protection sociale de la mère et de l'enfant : la loi n° 38/2008 relative à la prévention et à la lutte contre les mutilations génitales féminines ; la création au sein du ministère en charge de la promotion de la femme d'une cellule d'écoute ; la mise en place d'un observatoire des droits de l'homme et de la femme (odefpa).

Toutefois, malgré toutes ces initiatives, la violence de genre demeure une préoccupation majeure pour notre pays, dans la mesure où dans l'indicateur mondial, elle n'est toujours pas bien appréhendée.

Pour rendre effective la participation équilibrée des hommes et des femmes au processus de développement durable, le département en charge de la promotion de la femme a soumis et fait adopter par le gouvernement au mois de février 2005, la **Stratégie Nationale Equité et Egalité de Genre**.

Cette stratégie contribuera d'une part à une meilleure prise en compte des disparités de genre, et d'autre part, à une appropriation de l'agenda 2030 par tous les acteurs, à savoir : le gouvernement, les communautés religieuses, les leaders politiques et la société civile.

En outre, il est prévu d'élaborer et de mettre en œuvre au cours des deux prochaines années, une campagne nationale de prévention et de lutte contre les violences sur toutes ses formes.

Sur le plan de la participation publique et civile, on note avec satisfaction la présence des femmes dans tous les secteurs d'activités et leur implication au sein de prise de décision.

Aussi, sommes-nous particulièrement fiers de partager avec certains "nés après" une fabuleuse que viennent de vivre deux femmes, l'année dernière, en menant avec maestria le processus de transition politique, l'une Présidente de la Cour Constitutionnelle et l'autre, Présidente de la République d'Haïti.

Madame la Présidente,

Comme vous pouvez le constater, de nombreuses avancées ont mesurable dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de Beijing, mais nous sommes conscients du fait que beaucoup reste à faire.

En effet, de nombreux défis jalonnent encore notre marche commune vers l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes.

Par conséquent, si nous n'accroissons pas nos efforts en faveur de l'éradication de la pauvreté et des violences faites aux femmes, les chances d'atteindre en 2015, les objectifs du millénaire pour le développement seront évanescents.

C'est pourquoi nous devons passer de la mise en place des stratégies qui mettent au centre des préoccupations internationales, le respect et la dignité de l'être humain en général et de la femme en particulier.

La dimension genre doit être prise en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement.

La réflexion actuelle menée aux Nations Unies sur la nécessité de tirer une seule et grande enseigne de la Force mondiale à inscrire dans notre charte d'engagement s'inscrit dans les actions de la Commission mondiale internationale en faveur de la protection et de la promotion des femmes.

Le Gabon partage cette approche et souhaite que vous soyez le tout dans un avenir immédiat.

Je vous remercie pour votre aimable attention.